

Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux



Lotissement CICES, lot 58A- BP : 249 – Dakar , Tel. : (221) 33 827.74.53 – Fax: (221) 33 827 70 88 e-mail : cncr@cncr.org Site web: www.cncr.org

SITUATION DU MONDE RURAL

Janvier 2012

Sommaire

1	PRESENTATION DU CNCR :	3
1.1	ACQUIS DU CNCR :	3
1.2	JUSTIFICATION DE L'ACTION DU CNCR :	4
2	ETAT DES LIEUX DES DIFFERENTS SECTEURS DE L'AGRICULTURE :	5
2.1	SECTEUR DE LA PÊCHE :	5
2.2	SECTEUR DE L'ELEVAGE :	6
2.2.1	AVICULTURE :	6
2.2.2	ELEVAGE DES RUMINANTS :	7
2.3	HORTICULTURE :	9
2.4	FILIÈRES ARACHIDE, RIZ ET CÉRÉALES :	10
2.5	FILIÈRE BANANE :	11
2.6	FORESTERIE :	11
3	AUTRES CONSTATS RELATIFS AU MONDE RURAL :	12
3.1	ACCES AUX INTRANTS ET AU MATÉRIEL AGRICOLE :	12
3.2	MISE EN OEUVRE DE LA LOI D'ORIENTATION AGRO-SYLVO-PASTORALE (LOASP) :	12
3.3	RÉFORME FONCIÈRE :	13
3.4	CONCERTATION :	13

1 PRESENTATION DU CNCR :

Depuis sa création en mars 1993, après un important travail d'information et de structuration, le Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR) s'est engagé résolument dans un processus de renforcement des capacités des producteurs et productrices agricoles afin de constituer un mouvement paysan sénégalais suffisamment fort et capable d'influencer les politiques de développement agricole et rural ainsi que la situation économique et sociale du pays.

Le CNCR est une plate-forme au sein de laquelle les échanges, la concertation et la recherche du consensus permettent d'améliorer le statut du producteur, de préserver ses intérêts professionnels et moraux et de construire collectivement des propositions à discuter avec l'Etat et les différents partenaires au développement.

La finalité du CNCR est de contribuer au développement d'une agriculture paysanne qui assure une promotion socio-économique durable des exploitations familiales. Pour ce faire, il œuvre à la réalisation des objectifs suivants :

- Promouvoir la concertation et la coopération entre ses membres ;
- Favoriser un partenariat entre ses membres d'une part, entre l'Etat et les autres partenaires publics et privés d'autre part ;
- Favoriser l'émergence et le développement d'une plate-forme de concertation entre les organisations paysannes de la région Afrique de l'Ouest.

Après près de deux décennies d'existence, le CNCR regroupe en son sein 28 fédérations et unions nationales qui sont actives dans toutes filières agricoles, organisées du village au niveau national en passant par la communauté rurale et la région et représentées pour la plupart sur toute l'étendue du territoire national.

L'action du CNCR dépasse largement sa base sociale car touchant des producteurs et organisations qui sont affiliés à d'autres réseaux ou qui n'appartiennent à aucun réseau. En effet, le CNCR a mis en place des cadres locaux (niveau communauté rurale : CLCOP) et régionaux de concertation des ruraux (CRCR) qui sont ouverts aux OP des régions. Aussi, il tient fréquemment des rencontres thématiques à la base qui sont ouvertes à tous les paysans.

1.1 ACQUIS DU CNCR :

Les actions menées par le CNCR au sommet de la pyramide organisationnelle des ruraux ont permis de former une masse critique de leaders paysans présents dans les différentes régions du pays et aptes à porter le plaidoyer auprès des autorités publiques locales, régionales et nationales pour une meilleure prise en compte des préoccupations des populations rurales dans les politiques de développement agricole et rural. Ces actions ont permis aux responsables du CNCR de faire prendre en compte certaines préoccupations,

telles que la réforme du système de financement, la formation des ruraux, etc. dans les discussions sur le Programme d'Ajustement Sectoriel de l'Agriculture (PASA), au niveau du Programme d'Investissement du Secteur Agricole (PISA) ainsi que dans les commissions mixtes de coopération. Tout cela a favorisé plus tard l'élaboration de programmes publics tels le Programme des Services Agricoles et Appui aux Organisations de Producteurs (PSAOP) et l'adoption de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) qui intègrent la vision du mouvement paysan sénégalais.

Le CNCR jouit aujourd'hui d'une reconnaissance de la part de tous les acteurs du monde rural en tant que la plus ancienne et la plus importante plateforme autonome d'organisations paysannes au Sénégal œuvrant pour la défense des intérêts des petits producteurs et des exploitations familiales agricoles.

Le plan de développement stratégique 2011-2015 est venu réaffirmer l'option du CNCR de jouer un rôle de premier plan dans la défense des intérêts des populations rurales pendant les moments importants d'élaboration des politiques de développement agricole et rural. Pour cela, il promeut l'approfondissement de la recherche-action, le renforcement de la sensibilisation et la formation des ruraux pour que ces derniers puissent se doter de capacités suffisantes pour défendre leurs intérêts en toute connaissance de cause.

1.2 JUSTIFICATION DE L'ACTION DU CNCR :

Le CNCR a reçu le mandat d'organiser la promotion et la défense des intérêts matériels et moraux des exploitations familiales agricoles.

Ce mandat s'inscrit dans le cadre du développement d'une agriculture paysanne qui assure la promotion socio-économique durable des exploitations familiales. L'action du CNCR s'inscrit également dans le cadre des objectifs majeurs de l'Etat en matière de sécurité et de souveraineté alimentaires et d'augmentation durable des revenus des petits producteurs.

La promotion de cette vision au sein de la société sénégalaise constitue le fondement de la stratégie d'action du CNCR.

Le maintien des acquis des exploitations familiales n'est possible que dans la mesure où l'Etat et le CNCR mènent un dialogue régulier. Les processus de concertation doivent être fluides et continus afin d'éviter les divergences sur la vision, sur les politiques et les programmes de développement agricole et rural. Faute de quoi, les moyens légaux doivent être accessibles et utilisés pour faire valoir les points de vue des exploitations familiales agricoles.

2 ETAT DES LIEUX DES DIFFERENTS SECTEURS DE L'AGRICULTURE :

Les responsables du CNCR (Présidents et Secrétaires Généraux des associations, unions et fédérations membres) réunis à son siège le mercredi 04 janvier 2012, ont de manière lucide, analysé leurs différents secteurs d'activité en vue d'en faire l'état des lieux.

Cette rencontre, tenue en conformité avec les recommandations issues du Forum international sur la capacité des exploitations familiales à nourrir le Sénégal (29 novembre au 1^{er} décembre 2010), fut précédée d'une tournée nationale en mai 2011 et de rencontres régionales portant plus spécifiquement sur la question foncière entamées en août et qui se sont terminées en novembre 2011. Elle a été suivie par une tournée nationale dans 9 régions sur les 14 que compte le Sénégal.

Ce travail de réflexion et de contacts directs avec la base servira de support à l'élaboration collective des éléments du plaidoyer du CNCR pour interpeller les différents candidats aux élections présidentielles de février 2012. Il a donné la situation suivante :

2.1 SECTEUR DE LA PÊCHE :

Le secteur de la pêche fournit annuellement 170 à 260 milliards de francs à l'économie sénégalaise grâce aux exportations. Il représente ainsi un des premiers pourvoyeurs de devises et octroie entre 600 000 et 700 000 emplois directs. Pourtant les acteurs de la pêche ont des difficultés énormes qui ont causé, il y a 2 ans, le phénomène de l'émigration clandestine (mbèkmi) dû à la raréfaction de la ressource consécutive à la surexploitation par les navires étrangers. Plus de 30 navires étrangers russes profitent des autorisations considérées comme illégales signées par le Ministre de l'Économie Maritime pour pêcher dans nos eaux près de 10 000 tonnes de pélagiques par bateau et par mois, soit une valeur de quatre (04) milliards de Francs CFA. Ces navires pillent les ressources ; ce qui a pour conséquence la rareté des espèces et le fait que les sénégalais ne mangent plus du poisson de qualité. Ceci est tout à fait contraire à la loi 98-32 et à son décret d'application 98-498 qui prévoient trois cas pour qu'un bateau puisse pêcher dans les eaux sénégalaises :

- le bateau doit être de nationalité sénégalaise ;
- le bateau est originaire d'un pays qui a signé des accords de pêche avec le Sénégal ;
- le bateau a un contrat d'affrètement (location) avec une industrie sénégalaise à laquelle il livre ses prises.

Aucun des bateaux autorisés à pêcher dans les eaux sénégalaises par le Ministre de l'Économie Maritime ne rencontre l'une ou l'autre de ces conditions ; en conséquence, les accords sont illicites et ont été conclus dans la plus grande opacité et sans aucune concertation avec les acteurs de la pêche.

Aussi certaines pratiques de pêche utilisées par les pêcheurs artisanaux et les plongeurs contribuent à la raréfaction de la ressource. Il s'agit notamment du dynamitage et de l'usage de mono-filament. Il faut noter également que certains bateaux industriels étrangers pratiquent des techniques de pêche prohibées, sont très performants et équipés de telle sorte qu'ils échappent systématiquement à la surveillance côtière.

Par ailleurs, le carburant est de plus en plus cher au moment même où le pêcheur est contraint à aller de plus en plus loin. Consommant entre 120 et 180 litres par sortie, il rentre parfois avec une mauvaise capture à cause de la rareté de la ressource. Pour cette raison, les leaders pêcheurs estiment que les pêcheurs devaient être au premier plan de la récente grève des chauffeurs et transporteurs contre la cherté du carburant. Cette situation difficile fait que les communautés de pêcheurs sont actuellement obligées de s'endetter pour vivre.

Le manque d'organisation des acteurs et l'insuffisance des infrastructures de conservation des produits de la pêche posent de grandes difficultés. En effet, quand il y a surproduction, les pêcheurs déversent une partie de leurs captures en mer à cause des problèmes de conservation en amont comme en aval. Pourtant la demande existe à l'intérieur du pays mais ne peut être satisfaite à cause du manque d'équipements comme des camions frigorifiques, par exemple.

A cause de la rareté de la ressource sur nos côtes, pour une campagne de pêche, de nombreux pêcheurs payent des licences auprès des autorités guinéennes à 600 000 Fcfa ou près de un (1) million pour la Mauritanie. De plus ils sont souvent victimes de tracasseries et sont des fois arrêtés et obligés de payer des amendes.

Les organisations de pêcheurs ont développé des actions pour faire face à la situation et venir en aide à leurs membres : sensibilisation et formation sur la pêche responsable et durable, sur la sécurité en mer en collaboration avec les services de la météo, sur l'amélioration des conditions de vie et santé (mise en place de mutuelles de santé), sur la transformation, la conservation et la commercialisation des produits de la pêche, sur la mise en place d'aires marines protégées et de récifs artificiels en collaboration avec l'Etat, sur la réglementation des sorties, etc.

2.2 SECTEUR DE L'ELEVAGE :

2.2.1 AVICULTURE :

L'aviculture rencontre des problèmes majeurs :

- l'urbanisation galopante qui prive de plus en plus l'activité des espaces propices à son développement (la zone des Niayes) ;
- l'absence de législation pour la filière ;
- l'accès difficile au financement et
- la qualité souvent mauvaise et la cherté des intrants.

La filière nécessite un microclimat favorable, tel celui offert par la zone des Niayes. Malheureusement la spéculation foncière favorisée par l'urbanisation galopante a fait reculer les fermes avicoles dans des zones moins favorables comme Keur Massar, Sangalkam, Noflaye, etc. Plusieurs aviculteurs n'ayant plus d'espace élèvent maintenant dans leurs maisons. La Fédération des Acteurs de la Filière Avicole (FAFA) a déjà organisé un atelier sur le foncier avec l'appui du PSAOP pour réfléchir sur la sauvegarde de la filière dans la zone des Niayes.

Malgré les difficultés observées, la filière avicole a réalisé des progrès importants avec la suspension des importations consécutive à l'apparition de la grippe aviaire dans certains pays. De 4 millions de poulets en 2004, la production est passée à 17 millions de poulets en 2010 ; ce qui montre la viabilité d'une filière pourvoyeuse de 15 000 emplois directs et indirects. La possibilité que la suspension des importations soit levée à tout moment avive les craintes des aviculteurs lorsqu'il s'agit d'envisager de faire de gros investissements. En effet, les investissements en aviculture sont très coûteux (un bâtiment conforme aux normes coûte à lui seul 2 millions au minimum). D'autre part, il est très difficile de demeurer compétitif face à la concurrence des aviculteurs des pays développés qui produisent à des coûts moindres et bénéficient des subventions des fonds publics.

L'absence d'une législation pour le secteur fait que l'aviculture est insuffisamment encadrée et soutenue par l'Etat et ses démembrements. Il n'existe pas d'abattoir pour l'aviculture, par exemple. L'absence de chambre froide constitue aussi un grave problème car pendant les périodes de plus grande productivité, les aviculteurs sont contraints de brader leur production. Par ailleurs, les commerçants profitent des périodes de pénuries pour importer des poulets souvent d'une qualité douteuse (présence de salmonelle) et dont les conditions de production ne sont ni conformes à la religion musulmane ni aux règles actuellement reconnues proscrivant l'utilisation des farines animales (nourriture du poulet contenant de la farine de porc).

Le problème de la qualité des intrants et de la flambée des prix se pose aussi avec acuité. Pour faire face à cette situation, les aviculteurs souhaitent que soit mis en place un centre d'achat (vivres et médicaments).

2.2.2 ELEVAGE DES RUMINANTS :

Le Sénégal est considéré comme un pays d'élevage. Pourtant, les indicateurs de performances de l'élevage se dégradent depuis plusieurs années. La consommation de viande par habitant n'a cessé de baisser depuis les années 1960. Les importations de lait augmentent régulièrement et dépassent la quarantaine de milliards par an. De plus en plus, le pays importe des moutons des pays voisins pour la Tabaski. L'essentiel des sous-produits agro-industriels (mélasse, tourteau d'arachide et de coton) est exporté et l'industrie locale d'aliments de bétail importe en grande partie ses matières premières.

Les causes de ces mauvaises performances sont structurelles. L'élevage pastoral a vu ses zones de pâturages se rétrécir sous l'effet de l'extension des cultures alors que le bétail

augmentait. Dans les terroirs agricoles, l'élevage sédentaire connaît un rétrécissement des zones de pâturages et une disparition progressive des jachères. Les leaders éleveurs estiment que le problème est encouragé par les élus locaux qui affectent les espaces de pâturage à l'agriculture. Cette réduction importante des ressources fourragères pour le bétail n'est pas compensée par une meilleure valorisation des résidus de récolte, ni par un recours plus important aux aliments de bétail, ni par un développement des cultures fourragères.

En résumé, la réduction des superficies pastorales et des ressources fourragères n'a pas entraîné une adaptation conduisant à davantage d'élevage intensif. Les possibilités de développement de l'élevage intensif sont aussi limitées par la concurrence des viandes et du lait importé. Mais une autre raison est que ni les consommateurs ni les éleveurs sénégalais n'ont les moyens et les ressources nécessaires pour face aux coûts entraînés par l'élevage intensif tant au niveau de la production que de la consommation.

Le secteur de l'élevage fait face à d'autres difficultés :

- l'envahissement des pâturages par les troupeaux des éleveurs de la Mauritanie, par exemple, favorise un épuisement rapide de la ressource qui est déjà insuffisante cette année à cause de la mauvaise pluviométrie. Les éleveurs estiment que notre pays subit une injustice car au moment où nos pêcheurs rencontrent des difficultés dans les eaux de la Mauritanie, les éleveurs maures envahissent nos pâturages sans être inquiétés ;
- la concurrence des animaux des pays limitrophes (pays membres de la CEDEAO) principalement au moment des fêtes (tabaski, tamkharite...) ;
- l'accès difficile à l'eau dû à l'éloignement des points d'eau et à l'insuffisance des infrastructures pastorales (abreuvoirs, etc.). Les éleveurs rencontrent aussi d'énormes difficultés pendant la transhumance au niveau des points d'eau ;
- l'insuffisance dans la couverture sanitaire du bétail est aussi un problème majeur.

Les éleveurs de certaines régions (Fatick, Diourbel et Thiès) ont déjà commencé à transhumer vers d'autres régions à cause des difficultés rencontrées pour nourrir le troupeau.

L'élevage comprend plusieurs sous-filières et une attention particulière doit leur être apportée pour leur développement qui nécessite des stratégies spécifiques : bétail sur pied, lait, transformation, peau, apiculture et aviculture...

Toutefois l'orientation vers l'amélioration des races doit être jumelée avec le développement d'infrastructures de marché (tank laitier, unité de conservation et de transformation...) pour une meilleure commercialisation du lait local.

Les éleveurs ont aussi plaidé pour la protection du lait local en le faisant inscrire dans la liste des produits sensibles pour atténuer la concurrence de la poudre de lait.

L'ouverture des frontières et la levée des taxes sur le bétail pendant la fête de tabaski plombe les efforts des acteurs de la filière locale. Les éleveurs souhaitent que les taxes soient maintenues pour une meilleure compétitivité de leurs produits.

Les éleveurs ont attiré l'attention sur la nécessité d'aller rapidement vers une réforme foncière reconnaissant les droits fonciers de toutes les catégories socioprofessionnelles car la population humaine et le cheptel augmentent de plus en plus alors que l'espace disponible est forcément limité, ce qui risque d'entraîner des conflits.

Les organisations d'éleveurs ont réfléchi sur des stratégies et sont prêtes à en discuter avec les Autorités nationales. Elles préconisent les axes stratégiques suivants :

- la préservation et la gestion durable des zones sylvo-pastorales ;
- l'incitation des communautés rurales des zones de terroirs à préserver les zones de pâturages qui subsistent encore et qui sont indispensables à l'élevage sédentaire dans les terroirs agricoles ;
- le développement de la production d'aliments de bétail et l'amélioration des conditions d'accès des éleveurs aux aliments ;
- des protections ciblées à l'importation ;
- la sécurité du bétail ;
- le renforcement du soutien aux organisations d'éleveurs ;
- les programmes d'intensification de l'élevage ovin et bovin et de l'élevage laitier ;
- la levée des contraintes relatives à la collecte et à la conservation du lait ;
- la réhabilitation des abattoirs nationaux ;
- la délimitation de zones franches destinées à l'aviculture ;
- la définition des modalités d'une surtaxe sur les importations de poulets et de cuisses de poulets.

2.3 HORTICULTURE :

L'horticulture produit plus que les besoins du marché national pour la plupart des spéculations. Néanmoins, il y a beaucoup de risques dans l'horticulture ; ce qui fait que les crédits octroyés par les banques et institutions de micro-finance ne sont parfois pas remboursés.

Par ailleurs, les détenteurs de capitaux s'accaparent de plus en plus des terres pour une production destinée à l'exportation et les populations deviennent des ouvriers agricoles. Pour faire face à cette situation, les horticulteurs estiment qu'il faut développer des partenariats entre les populations locales et les investisseurs. Partenariat dans lequel les terres sont évaluées et considérées comme participation au capital des entreprises.

En plus des difficultés liées à la terre, il y a les problèmes de l'accès aux intrants et aux équipements et ceux liés à la conservation et à la commercialisation de la production. La transformation et l'accès à l'eau sont aussi des questions importantes à prendre en compte. Pour atténuer ces difficultés, les horticulteurs se sont unis pour la mise en place d'une coopérative nationale mais cette initiative ne répond pas encore pleinement à leurs attentes.

La Filière Tomate a connu des difficultés, mais a enregistré la fin du monopole avec l'ouverture du marché à d'autres industriels (La Linguère, Takamorfou...).

Les capacités des acteurs de la filière tomate doivent être renforcées pour leur permettre d'atteindre un rendement de 60T à l'ha (rendement actuel : 30T à l'ha).

L'agriculture biologique rencontre des problèmes liés au foncier avec l'accaparement des terres par les nationaux et les étrangers. Aussi la commercialisation et la conservation des productions sont des problèmes majeurs.

Les producteurs maraîchers des Niayes craignent à tout moment l'expropriation de leurs terres en raison des multiples projets développés dans la zone par l'Etat et par des promoteurs immobiliers privés. L'accès à l'eau devient difficile car la nappe phréatique baisse et il y a l'apparition du sel dans certains endroits. L'Etat doit développer des programmes d'équipement des maraîchers.

La mesure de contingentement sur l'oignon qui a été prise en 2005 traduit la volonté du Gouvernement de protéger nos productions et d'aller vers une autosuffisance. Les résultats ont été moindres que désiré parce que l'organisation et l'appui qui doivent accompagner cette mesure ont fait défaut. Ainsi, les bénéfices qui en étaient attendus par les producteurs et les consommateurs n'ont pas été totalement engrangés. C'est pourquoi, nous devons tirer les leçons pour reconduire avec plus de succès la mesure et aussi pour l'étendre à d'autres productions.

Une telle démarche, alliée à la résolution des contraintes qui freinent la production locale de semences maraîchères, notamment celles de pomme de terre, et la disponibilité de l'eau pour une irrigation peu coûteuse et durable devrait faire de l'horticulture, un sous-secteur plus dynamique dans la génération de revenus pour les familles rurales et dans l'amélioration de la sécurité alimentaire de tous les sénégalais.

2.4 FILIÈRES ARACHIDE, RIZ ET CÉRÉALES :

La campagne 2011-2012 est mauvaise dans l'ensemble.

Pour l'arachide, la cause demeure la mauvaise répartition de la pluviométrie dans l'espace et dans le temps ; cela risque de poser un problème d'acquisition de semences pour la prochaine campagne.

Certaines organisations ont mobilisé des fonds pour acheter la production mais il n'y a pas d'arachide sur le marché. Ceci a fait que le prix au producteur fixé officiellement à 175 f/kg soit passé entre 200 à 250 f/kg.

L'accès au financement des banques est devenu très difficile : c'est ainsi que les fonds pour acheter la production de céréales n'existent pas ; ce qui fait que des organisations ont actuellement des difficultés pour honorer leurs engagements vis à vis de certains partenaires avec lesquels elles étaient liées par un contrat de fourniture de céréales.

Pour le riz, la baisse de la production est surtout liée à l'accès difficile à l'urée. Le DAP a aussi posé un problème. Il y a également d'autres difficultés liées à l'irrigation (Ex : la zone dénommée GOANA n'a pas été exploitée cette année car elle n'a pas été irriguée).

Concernant le Programme National d'Autosuffisance Riz (PNAR) qui devait aider à l'autosuffisance, tout laisse croire que c'est le contraire qui est observé car la production baisse depuis 2008, même si l'Etat déclare chaque année une augmentation.

Sur la question foncière, les riziculteurs estiment que le problème d'accaparement des terres est particulièrement important dans la vallée du fleuve à cause de la disponibilité de l'eau (Exemple : cas de Fanaye).

Des efforts ont été faits pour la création d'une société de commercialisation du riz, mais cette dernière n'a pas atteint sa vitesse de croisière et de nombreux efforts restent à faire pour améliorer le processus de commercialisation.

La nécessité de mettre en place un fonds de collecte pour toutes les filières se pose mais également celle du renforcement du secteur de la transformation pour améliorer la valeur ajoutée au niveau local.

2.5 FILIÈRE BANANE :

Les difficultés de la filière sont surtout liées à la cherté du carburant qui fait fonctionner les motopompes du dispositif d'irrigation, à la faible performance du système (utilisation de raccords) et à l'enclavement des lieux de production.

2.6 FORESTERIE :

La forêt joue un rôle important dans le développement économique du Sénégal en participant à la satisfaction des besoins essentiels des populations en général et des populations rurales en particulier.

En effet, les ressources et produits forestiers entrent dans l'alimentation de la population, dans la pharmacopée des connaisseurs traditionnels qui assurent la sécurité sanitaire d'une frange importante de la population, dans l'approvisionnement des scieries et des menuiseries, dans la satisfaction des besoins énergétiques des ménages sénégalais à hauteur de 90 % ainsi que dans la création d'un nombre important d'emplois (producteurs, transporteurs, manutentionnaires, exploitants, détaillants, etc.).

Les professionnels du secteur de la foresterie font état de nombreuses réalisations en vue de rendre service à leurs membres, notamment :

- Création d'un plateau pour réduire les délais de récupération des produits de nos ventes ;
- Création d'un fonds de reforestation (FAR) qui génère des emplois et appuie les exploitants forestiers dans les campagnes de reboisement et les luttes contre les feux de brousse ;

- Réalisation de plans d'aménagement permettant une meilleure gestion et un meilleur suivi de la forêt ;
- Renforcement de la performance des sourgas par la formation

Par contre, les exploitants forestiers identifient plusieurs difficultés et contraintes :

- La non maîtrise jusqu'ici du système de commercialisation ;
- Difficile accès à la ressource car l'espace est géré par les collectivités locales comme le prévoit la décentralisation ;
- Réduction considérable des quotas
- Augmentation des taxes et redevances ce qui réduit les gains des exploitants forestiers et entraîne une baisse de la contribution aux revenus familiaux.

Les menaces

- L'agrobusiness qui risque de détruire les revenus familiaux ;
- Les taxes rurales très élevées (200 F CFA en sus des redevances) ;
- Diminution et perte des terres d'exploitation.

3 AUTRES CONSTATS RELATIFS AU MONDE RURAL :

3.1 ACCES AUX INTRANTS ET AU MATÉRIEL AGRICOLE :

Il constitue le principal goulot d'étranglement. Les raisons de cette situation sont nombreuses :

- le programme agricole accuse annuellement du retard dans sa préparation et sa mise en œuvre ;
- la qualité des semences fait toujours défaut et la quantité est insuffisante ;
- les engrais et le matériel agricole subventionnés sont insuffisants et sont rarement parvenus à ceux qui en avaient réellement besoin ;
- absence d'évaluation des programmes après chaque campagne.

Des tentatives de production de semences de qualité (surtout pour l'arachide) sont en cours mais elles devraient être élargies à d'autres spéculations, ce qui nécessiterait un meilleur soutien par les pouvoirs publics.

De manière générale et pour toutes les spéculations, le matériel agricole est souvent inadéquat, toujours insuffisant et difficilement accessible.

Le programme d'équipement actuel n'est pas suffisant car une dotation de dix (10) machines et six (6) charrettes par Communauté Rurale ne peut satisfaire les besoins des producteurs. Le renouvellement du matériel est une nécessité.

Aussi la fourniture de semences (50 à 100 kg par famille) demeure insuffisante.

La politique de crédit doit être revue et corrigée pour être plus efficace et efficiente.

3.2 MISE EN OEUVRE DE LA LOI D'ORIENTATION AGRO-SYLVO-PASTORALE (LOASP) :

Grâce à la volonté du Chef de l'Etat, la LOASP est une loi consensuelle définissant une vision commune de l'avenir de l'agriculture sur un horizon de vingt ans. Cet esprit de consensus a amené les députés à un vote unanime et solidaire du monde rural. Le 4 juin 2004, le Président de la République a promulgué la loi confirmant ainsi les 58 engagements pris par le Gouvernement et dont 16 devaient être réalisés sur deux ans.

Malheureusement, plusieurs décrets qui devaient rendre la loi effective ne sont pas adoptés. Parmi ceux qui sont promulgués, peu sont réellement mis en application. Ce grand retard dans l'application de la LOASP est préjudiciable au développement du secteur agricole et ne permet pas aux efforts financiers consentis par le Gouvernement de s'inscrire dans un cadre rationalisé.

Le CNCR estime que le retard ainsi accusé peut être en grande partie rattrapé. Pour cela, il faudra d'abord rétablir et préserver l'esprit de dialogue et de concertation qui avait présidé à l'élaboration de la LOASP afin que la préparation et l'adoption des décrets aboutissent à des dispositions pertinentes pour le développement agricole et rural.

Pour amorcer, dès maintenant, la mise en œuvre effective de la LOASP, deux décrets déjà pris depuis 2008 nous semblent essentiels à mettre en œuvre immédiatement. Il s'agit du :

- décret portant organisation et fonctionnement du conseil supérieur d'orientation agro sylvo-pastorale et ;
- du décret portant création du fonds national de développement agro sylvo-pastoral.

Pour les autres engagements, des groupes de travail ont été mis en place. Cependant, ils ne disposent pas de ressources financières et la participation des différents ministères concernés n'est pas, de notre point de vue, satisfaisante.

3.3 RÉFORME FONCIÈRE :

La réforme foncière est un des engagements essentiels de la LOASP. Pour concrétiser cet engagement, le Chef de l'Etat avait mis en place une commission nationale de réforme du droit de la terre. Les organisations paysannes y sont très insuffisamment représentées. Les propositions soumises par cette commission n'ont pas fait l'objet d'une concertation suffisante avec les organisations paysannes et le délai de six mois fixé par le Chef de l'Etat est écoulé. Cela nous inquiète au moment où le Plan REVA et la Stratégie de Croissance Accélérée mobilisent des ressources foncières importantes.

À l'initiative du CNCR, les Organisations Paysannes avaient entamé entre 1999 et 2004 une réflexion en vue d'aboutir à des propositions paysannes de réforme foncière. Ces propositions ont été reprises et réactualisées en 2011-2012 par le CNCR.

La participation des OP aux différents comités de réflexion pour aborder sereinement le problème complexe et délicat de la terre et aussi mettre de tous les côtés, toutes les chances d'aboutir à des solutions paisibles et équitables semble être une question capitale.

3.4 CONCERTATION :

Le CNCR a toujours cherché à construire durablement un dialogue avec l'Etat. Cela se justifie par le fait qu'il est notre premier partenaire.

Néanmoins, bien qu'institutionnalisée par la LOASP, la concertation n'est pas suffisamment mise en pratique. Nous faisons plutôt face à un processus de décision unidimensionnel caractérisé par un manque flagrant de dialogue et d'implication des Organisations Paysannes autonomes.

Le CNCR a toujours adressé aux autorités en charge de l'agriculture des mémorandums, des lettres pour ouvrir des concertations. Pratiquement aucune de ces tentatives de nouer des relations de partenariat n'a reçu de réponse.

Le CNCR demeure convaincu que seuls le dialogue et la concertation constituent les bases incontournables d'un partenariat entre l'Etat et les organisations paysannes et indispensables pour un progrès durable en milieu rural.

Le CNCR, depuis sa création le 17 mars 1993, a dit et pratiqué sa conviction de ce partenariat avec l'Etat et les autres acteurs. Et en tant que mouvement social, apolitique, non confessionnel et non discriminatoire, le CNCR est guidé dans sa pratique et ses discours par ses quatre principes directeurs :

- La reconnaissance et le respect de l'autorité de l'Etat pour la définition des politiques agricoles ;
- L'acceptation de l'intégrité et de l'autonomie des fédérations membres ;
- La reconnaissance de l'existence d'autres acteurs dans l'arène du développement rural ;
- L'assumption qui est le refus d'attendre qu'on nous responsabilise. Il s'agit de la prise en charge de soi-même.

Tous ces problèmes font que le monde rural va mal. Cette situation va s'accroissant d'année en année malgré les sommes d'argent colossales investies dans le secteur agricole.

Les membres des associations, unions et fédérations affiliées au CNCR souhaitent que les différents candidats aux élections présidentielles s'engagent sur les différentes questions soulevées ici au niveau des secteurs et activités identifiées.